RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : SPRL - Scaglitherme
Adresse : Rue de Poisset 16
4360 Oreye

Organisme de contrôle : Apragaz Inspecteur : Bollen P
Référence : 37812 Tel : 02/264.03.60

Installation contrôlée : Adresse : Cours des Arbalestriers 44 1e étage
1080 Bruxelles

Date du contrôle: 25/08/2008 L'habitant est : ❑ propriétaire ☒ locataire

L' *« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »*: ☒ est présente ❑ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant: Actaris N° : 22786274 Index : 0,141 m³

Pression de service de l'installation intérieure: 20 - 25 mbar

Appareils d'utilisation		Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	1	C33	Vaillant VCWBE 286/3-3H	28 kw
	2	/		/
	3			
	...	/	/	/

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

❑ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

❑ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 25/08/2008

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

HAF1001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : SPRL - Scaglia Herme
Adresse : Rue de Pouret 16
4360 Oreye

Organisme de contrôle : Amegaz — Inspecteur : Bolle P.
Référence : 637813 — Tel : 02/268.03.60

Installation contrôlée : Adresse : Quai des Charbonnages 44 2e étage
1080 Bruxelles

Date du contrôle: 25.08.08 — L'habitant est : ☐ propriétaire ☒ locataire

L' *« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »*: ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant: Actaris N° : 2278270 Index : 0,135 m³

Pression de service de l'installation intérieure: 20-25 mbar

Appareils d'utilisation Nombre : 1		Type	Marque	Puissance nominale
	1	C33	Vaillant VCW BE 286/3-3H	28 kw
	2	/		
	3			
	...			

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 25/08/08

Signature de l'~~inspecteur~~ de l'organisme de contrôle

HAF1001 FR-v3

Exemplaire: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : SPRL - Sioglitherme
Adresse : Rue de Pluvet 16
4360 Oreye

Organisme de contrôle : Apragaz — **Inspecteur :** Bollen P.
Référence : 13/1/814 — **Tel :** 02/264.03.60

Installation contrôlée : Adresse : Quai des Charbonnages 44 3e étage
1080 Bruxelles

Date du contrôle: 15/08/08 — L'habitant est : ☐ propriétaire ☒ locataire

L' *« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »*: ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant: Actaris N° : 22786526 Index : 0,171 m³

Pression de service de l'installation intérieure: 20-25 mbar

Appareils d'utilisation		Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	1	C33	Vaillant VCW BE 286/3-3H	28 kw
	2			
	3			
	...			

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 15/08/08

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

HAF1001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : SPRL - Scaglia Herve
Adresse : Rue de Pleurs 16
4360 Oreye

Organisme de contrôle : Apragaz Inspecteur : Ballen P.
Référence : C37815 Tel : 02/

Installation contrôlée : Adresse : Quai du Charbonnages 44 4ème étage
1080 Bruxelles

Date du contrôle: 25.08.08 L'habitant est : ☐ propriétaire ☒ locataire

L' « *Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971* »: ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant: Actaris N° : 22786273 Index : 0,138 m³

Pression de service de l'installation intérieure: 20-25 mbar

Appareils d'utilisation		Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	1	C33	Vaillant VCW BE 31/6/3-5H	31 kw
	2	/	/	/
	3	/	/	/
	...	/	/	/

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.** l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.** l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes(1) qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.** l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 25.08.08

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : BXL

V. ref.: _____

N. ref.: _____ RAPPORT N° : IFI/08K31/C

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Quai de Rodenay 44 - 1000 BXL

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : _____

DEMANDEUR : Leclercq - 1495 Villers-la-Ville

Adresse : av du Bon Rocheux

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : 423 ass. 374

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n°. 5014147

Index : _____

Date du contrôle : 31/12/2009 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (~~RGPT art.262) (R.T. art. 291)~~ (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : Commun

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 3x220 V Protection raccordement 63 A

Câble aliment. tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type Δ63A 4P 2S

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT _____

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 7 ; RA : 27 Ohm; RI tot 1 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : Voir schéma

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 31/12/2033 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation ~~peut être maintenue~~ en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le : _____

IFI 0.24

L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature

Le directeur,

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN
ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : BxL

V. ref.: _____
N. ref.: _____ RAPPORT N° : 151/08/12/31/028

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Quai du charbonnage 44 - 1000 BxL
PROPRIETAIRE : _____
Adresse : _____
DEMANDEUR : Lacroix - 1495 Villers-la-Ville
Adresse : av du Pont des Pracheurs
INSTALLATEUR : _____
Adresse : _____
TVA ou CI : 423.455.379

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°. 34368827
Index : _____

Date du contrôle : 31/12/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (~~RGPT art.262) (R.T. art.~~ 231) (Prescriptions distributeur) _____
Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : Ter
Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 _____
Raccordement : Tension 220 V Protection raccordement max 40 A
Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 3 40 A 0,3 A
Type électrode de terre : boucle - ~~barres - piquets - conducteur~~ horizontal Schéma : TT _____
Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 1 ; RA : 21 Ohm; RI tot 1 MOhm
Facteurs d'influences externes: _____
DESCRIPTION : Voir plus

CONTROLES effectués : voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 31/12/2033 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être ~~maintenue en service~~ pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas ~~de danger pour les~~ personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation ~~doit être vérifiée par le même~~ organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN
ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
Bxl

V. ref.: _____
N. ref.: _____ RAPPORT N° : 151/0812 31/07

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Quai Ch. Charlemagne 44 - 1000 Bxl
PROPRIETAIRE : _____
Adresse : _____
DEMANDEUR : Ledenca - 1495 Villers-la-Ville
Adresse : av du Pont-de-Pierres 1
INSTALLATEUR : _____
Adresse : _____
TVA ou CI : 423.455.379

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°. 34368793
Index : _____

Date du contrôle : 31/12/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (~~RGPT art.262) (R.T. art.~~ 231) (Prescriptions distributeur) _____
Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - ~~Transfert propr.~~ ; Type locaux : app 1er
Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 _____
Raccordement : Tension 220 V Protection raccordement 40 A
Câble aliment, tableau. princ. : 2 X 10 mm² Inter.gén. : type 4 40A 4P 30
Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT _____
Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 13 ; RA : 21 Ohm; RI tot 1 MOhm
Facteurs d'influences externes: _____
DESCRIPTION : _____
voir schéma

CONTROLES effectués : voir verso _____
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :
1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 29/11/2033 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut ~~être maintenue~~ en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme ~~avant le~~ : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature
151 O. De Smet

Le directeur,

Form. 382B - 03/2007

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : BxL

V. ref.: _____

N. ref.: _____ RAPPORT N° : 151/081231/66

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Quai des charbonnages 44 - 1000 Bxl

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : _____

DEMANDEUR : Leclercq - 1495 Villers-la-Ville

Adresse : av du Pont des Perches 1

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : 423. 455. 379

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n° 34369823

Index : _____

Date du contrôle : 31/12/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (~~RGPT art.262~~) (~~R.T. art. 231~~) (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - ~~Transfert~~ propr. ; Type locaux : app. 2ème étage

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 _____

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment. tableau. princ. : 2 X 10 mm² Inter.gén. : type DC40A92S

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT _____

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 12 ; RA : 21 Ohm; RI tot 1 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : Voir schéma

CONTROLES effectués : voir verso _____

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 31/12/2037 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être ~~maintenue~~ en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature 151 O. Q

Le directeur,

Form. 382B - 03/2007

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : Bxl

V. ref.: _____

N. ref.: _____ RAPPORT N° : 51/681431/04

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Quai de Charlemagne 44 - 1000 Bxl

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : _____

DEMANDEUR : Leclercq - 1495 Villers-la-Ville

Adresse : av du parc des Prachens 1

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : 423 455 379

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n°. 34368797

Index : _____

Date du contrôle : 3.12.2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (~~RGPT art.262~~) (~~R.T. art. 291~~) (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : 3 ph 3 eV

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 _____

Raccordement : Tension 220 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment. tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type D40A 63A

Type électrode de terre : boucle - ~~barres - piquets~~ - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 12 ; RA : 21 Ohm; RI tot 1 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : Voir schéma

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Voir

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 31/12/2033 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit ~~remédié sans retard~~ aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. ~~L'installation doit~~ être vérifiée par le même organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature 111 O. De Smet

Le directeur,

Form. 382B - 03/2007

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : BXL

V. ref.: _____

N. ref.: _____ RAPPORT N° : 151/081231/01

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Quai du Charbonnage 44 - 1000 BXL

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : _____

DEMANDEUR : Ludercq - 1495 Villers-la-Ville

Adresse : av du Parc des Prêcheurs 1

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : 423 455 379

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n° 34368819

Index : _____

Date du contrôle : 31/12/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (~~RGPT art.262) (R.T. art. 231~~) (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : ~~DM~~ 4 ch.

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 _____

Raccordement : Tension 220 V Protection raccordement _____ A

Câble aliment, tableau. princ. : _____ X _____ mm² Inter.gén. : type _____

Type électrode de terre : boucle - ~~barres - piquets - conducteur~~ horizontal Schéma : TT _____

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 21 ; RA : 21 Ohm; RI tot 1 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : Voir plan

CONTROLES effectués : voir verso _____

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 31/12/2033 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires ~~soient~~ prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation ~~n'est~~ pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le : _____

1/1 O. K

L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature

Le directeur,

Form. 382B - 03/2007